



UNION EUROPÉENNE DES TRANSPORTEURS ROUTIER

General websites providing info on various European countries:

<https://www.europe-camions.com/news/interdiction-circuler> (not official/not governmental source)

Country	Bans (official/governmental source) 2021	Updates	Notes
Croatia	https://www.hak.hr/info/prometni-kalendar ¹ (visual, user friendly)		
Italy	https://www.autostrade.it/autostrade-gis/bloccoMP.do (visual, user friendly) ²		
Spain	Spain (except Catalonia and Basque country): https://www.dgt.es/es/el-traffic/restricciones/ Catalonia: http://transit.gencat.cat/ca/informacio_viaria/professionals_del_transport/mesures_especials_de_regulacio_del_transport/		

¹ Also note the official website of the Croatian Automobile Club providing relevant information regarding traffic flow and road conditions at <https://www.hak.hr/info/stanje-na-cestama?lang=en#traffic-flow-and-road-conditions>

² Also <https://www.cciss.it/web/cciss/> home page of CCISS – CENTRO COORDINAMENTO INFORMAZIONI SULLA SICUREZZA STRADALE, and dedicated bans page on <https://www.cciss.it/web/cciss/-/circolazione-dei-mezzi-pesan-1> .

	<p>Basque country: https://www.trafikoa.eus/lfr/web/trafikoa/medidas-especiales-regulacion-traffic</p>		
France	<p>https://www.bison-fute.gouv.fr/IMG/pdf/12015-8_depliant_interdiction_FR_2021_PRINT-2.pdf (visual, user friendly) - dispositif général d'interdiction.</p> <p><i>Interdictions COMPLÉMENTAIRES de circulation des véhicules de transport de marchandises pour l'année 2021:</i> Un arrêté du 22 décembre 2020, applicable pour l'année 2021, est venu compléter le dispositif général d'interdiction de circulation des véhicules de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC, les samedis et veilles de jours fériés à partir de 22 heures et jusqu'à 22 heures les dimanches et jours fériés. Aux termes de l'article 2 de l'arrêté : « Pour les véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge affectés aux transports routiers de marchandises, à l'exclusion des véhicules spécialisés et des véhicules et matériels agricoles définis à l'annexe II de l'arrêté du 2 mars 2015 susvisé, la circulation est interdite : – en période hivernale, de 7 heures à 18 heures, sur les routes du réseau « Auvergne-Rhône-Alpes » définies en annexe, les samedis 6 février, 13 février, 20 février, 27 février et 6 mars 2021. La circulation est autorisée de 18 heures à 22 heures les samedis concernés ; – en période estivale, de 7 heures à 19 heures, sur l'ensemble du réseau routier, les samedis 24 juillet, 31 juillet, 7 août, 14 août et 21 août 2021. La circulation est autorisée de 19 heures à 24 heures les samedis concernés. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042845889</p>		
Belgium	No bans		
Germany	<p>Webpage of BAG. https://www.bag.bund.de/DE/Home/home_node.html Link to the pdf document - regularly updated: https://www.bag.bund.de/SharedDocs/Downloads/DE/Chefredaktion/Uebersicht_Ausnahmeregelungen_Covid19.html;jsessionid=FA31E4364D403D99CDDD6C72BA353729.live11293?nn=12502 under point 4 driving bans per "Länder" are available</p>	No bans on Sundays and public holidays	

		ays for COVI D, until 30 June. 3	
The Nether lands	No bans		
Serbia	No bans		
Portug al	No bans		
Luxem bourg	<p>(source: UPTR)</p> <p>POUR QUI ? Pour les véhicules ou ensembles de véhicules d'un PTS de plus de 7.5 t, en provenance de la Belgique ou de l'Allemagne en direction de la France</p> <p>QUAND ? Les samedis et veilles de jours fériés de 21h30 jusqu'aux dimanches et jours fériés à 21h45</p> <p>ET POUR QUI ? Pour les véhicules ou ensembles de véhicules d'un PTS de plus de 7.5 t, en provenance de la Belgique ou de la France en direction de l'Allemagne</p> <p>QUAND ? Les samedis et veilles de jours fériés de 23h30 aux dimanches et jours fériés à 21h45</p> <p>OU ? Sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier</p> <p>JOURS FERIES 1er janvier, 05 avril Lundi de Pâques, 1er mai Fête du travail, 13 mai Ascension, 24 mai Lundi de Pentecôte, 23 juin* Fête Nationale, 15 août Assomption, 1er novembre Toussaint, 25 décembre Noël, 26 décembre* Saint-Etienne</p> <p>* Bien que le 23 juin le 26 décembre soient des jours fériés, il n'y a aucune interdiction de circuler</p> <p>AUTRES INTERDICTIONS</p> <p>Pour les transports en direction de l'Allemagne : les 06 avril, 07 juin, 3 octobre, 26 décembre</p> <p>Pour les transports en direction de la France : les 8 mai, 14 juillet et le 11 novembre</p>		

³ https://www.bmvi.de/SharedDocs/DE/Anlage/K/Corona/bundeslaender-ausnahme-lkw-sonn-und-feiertage.pdf?__blob=publicationFile and <https://www.bmvi.de/SharedDocs/EN/Articles/K/Corona/corona-road-transport.html>

	<p>En plus de l'interdiction de circuler, le stationnement et le parage sont interdits sur la voie publique</p> <p>EXCEPTIONS Notamment,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les véhicules transportant des animaux vivants, des denrées périssables d'origine animale quel que soit leur état (frais, congelé, surgelé ou stabilisé par salaison, fumage, séchage ou stérilisation) et d'origine végétale (fruits et légumes) uniquement à l'état frais ou brut, des fleurs coupées ou des plantes et fleurs en pot ainsi que les transports à vide liés aux transports mentionnés ci-avant, en direction de l'Allemagne uniquement - les véhicules assurant la collecte et le transport des produits agricoles, pendant la durée des récoltes, du lieu de récolte au lieu de stockage, de conditionnement, de traitement ou de transformation de ces produits - les véhicules en charge indispensables à l'installation de manifestations économiques, sportives, culturelles, éducatives ou politiques régulièrement autorisées - les véhicules transportant exclusivement la presse - les véhicules effectuant un transport combiné rail-route entre le lieu de chargement et la gare de transbordement ou la gare de transbordement et le lieu de destination de la marchandise transportée à condition que la distance parcourue ne dépasse pas 200 km et que le transport ait lieu en direction de l'Allemagne <p>Interdictions localeS</p> <p>Des interdictions de circuler locales permanentes, indiquées par des panneaux de signalisation, sont prévues pour les véhicules dont le PTS est supérieur à 3.5 t</p>		
--	---	--	--